

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 15/02/2017

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	21	21	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures et quinze minutes, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt et un conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : BELLIN Jean - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BLAISON Andrée - BOCK François - CHAPLAIN Christian - CHARGELEGUE Jérôme - GREFFIER Jacky - GROLLIER Louis-Marie - LATU Roland - MAGNY Fabienne - PIN Olivier - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SARDET Gérard - SAUMUR Jean - SICAUT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - TEXEREAU Dominique

Etaient excusés : BARRAULT Serge - CHARRAUD Bruno - GUINAULT Jacques - JEAN Gisèle - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine (pouvoir à Pin Olivier)

Etaient absents : BAILLARGE Philippe - BOUCHER Marc - BOUFFARD Patrick - BOURCHENIN Michel - CHOISY Jean-Michel - COLLOBER Sarah - COMPAGNON Jean-Pierre - DIOT Xavier - GRIMAUD James - JESBERGER Gilles - LABELLE Alain - PORCHET Bernard - ROUSSEL Pascal - THEVENET Roland -

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Trésorier Receveur : SERAISSOL Laurent
Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel

SOUS-PRÉFECTURE

- 2 MARS 2017

MONTMORILLON

Délibération n°52_220217

Budget primitif 2017

Le Président présente le budget primitif par chapitre et par article en détaillant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il précise que les sections sont équilibrées entre les dépenses et les recettes

Budget primitif 2017

Section de fonctionnement :

Dépenses 370 959,03€

011 : Charges à caractère général : 76 650,00€

012 : Charges de personnel : 240 770,00€

022 : Dépenses imprévues : 9 798,03€

023 : Virement à la section d'investissement : 5 791,00€

042 : Transfert entre sections : 14 350,00€

65 : Autres Charges de gestion courante : 23 500,00€

67 : Charges exceptionnelles : 100,00€

Recettes 370 959,03€

002 : Excédent antérieur reporté : 58 463,03€

013 : Atténuation de charges : 0€

74 : Dotations et participations : 311 384,00€

75 : Autres produits de gestion courante : 0 €

77 : Produits exceptionnels : 1 112,00€

Section d'Investissement

Dépenses 76 984,41€

13 : Subventions d'investissement perçues : 1 112€

16 : Emprunts et dettes : 0€

020 : Dépenses imprévues : 0€

20 : Immobilisations incorporelles : 41 091,00€

21 : Immobilisations corporelles : 23 690,41€

041 : Opérations patrimoniales : 0€

45 : Comptabilité distincte rattachée : 11 091,00€

Recettes 76 984,41€

001 : Excédent d'investissement reporté: 17 452,41€

021 : Virement de la section de fonctionnement : 5 791,00€

10 : Dotation fond de fonctionnement : 5 000,00€

13 : Subventions d'investissement : 23 300,00€

28 : Amortissement des immobilisations : 14 350,00€

45 : Comptabilité distincte rattachée : 11 091,00€

SOUS-PRÉFECTURE

- 2 MARS 2017

MONTMORILLON

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité moins une abstention, le budget primitif 2017 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.

Pour copie conforme,
Couhé, le 28 février 2017

Le Président,
Philippe Bellin



Acte rendu exécutoire par
Le Président
Philippe Bellin
Couhé, le 28 février 2017